



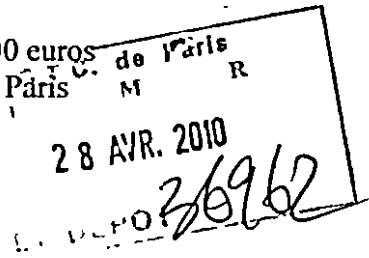
1003696201

DATE DEPOT :	2010-04-28
NUMERO DE DEPOT :	36962
N° GESTION :	2009B19589
N° SIREN :	484212055
DENOMINATION :	CEREP FRANCE A
ADRESSE :	94 boulevard Haussmann 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/04/16
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE DATE D'EXERCICE SOCIAL

093 19589

CEREP FRANCE A

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros
Siège social : 94 boulevard Haussmann, 75008 Paris
484 212 055 R.C.S Paris



PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 16 AVRIL 2010

L'an deux mil dix, le 16 Avril, au siège social,

la société RBS France Holdings, représentée par M. Richard Devin, titulaire des 8.000 parts sociales composant le capital social de la société CEREP FRANCE A (la *Société*),

Etant précisé que M. Richard Devin exerce également les fonctions de gérant de la Société,

Audit et Diagnostic, commissaire aux comptes dûment convoqué, étant présent,

1. déclare être appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- changement de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article 19 des statuts,
- pouvoirs.

2. déclare avoir été mis en possession des documents suivants :

- ✓ les statuts de la Société et le projet des statuts modifiés,
- ✓ le texte des décisions proposées à l'associé unique.

3. prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 décembre de chaque année au lieu du 30 juin. L'exercice en cours, qui s'est ouvert le 1^{er} juillet 2009, sera ainsi clos le 31 décembre 2010 au lieu du 30 juin 2010 et aura une durée exceptionnelle de 18 mois.

L'associé unique décide, en conséquence, de modifier l'article 19 des statuts qui sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

1/

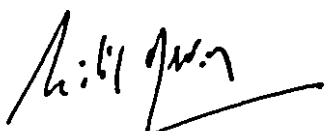
"ARTICLE 19 – EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année."

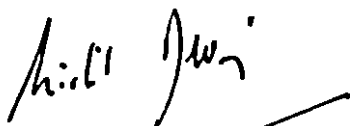
DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et par le gérant.



RBS France Holdings
Par : M. Richard Devin



M. Richard Devin